

# Pass Culture en collèges et lycées : les sorties au théâtre et au cinéma privilégiées

Publié le 25 juillet 2024

🕒 4 minutes

Par : La Rédaction ([/auteur/18466-la-redaction](#))

Visites de musées, spectacles, concerts, projections cinématographiques, pratiques artistiques... Plus de 60 000 activités ont été financées par la part collective du pass Culture en 2022-2023. Alloué aux établissements scolaires, il a pour but de soutenir les actions et projets d'éducation artistique et culturelle réalisés sur le temps scolaire.

En place depuis janvier 2022 dans les établissements scolaires, le pass Culture fait l'objet d'une étude (<https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/statistiques-ministerielles-de-la-culture2/publications/collections-de-synthese/culture-chiffres-2007-2024/education-artistique-et-culturelle-les-usages-du-pass-culture-dans-les-colleges-et-lycees-en-2022-2023-cc-2024-2>) publiée le 12 juillet 2024 par le ministère (#) de la culture et apporte les premiers résultats de son déploiement avec des taux de recours de 86% pour les collèges et de 89% pour les lycées.

## Quel budget et dans quels domaines ?

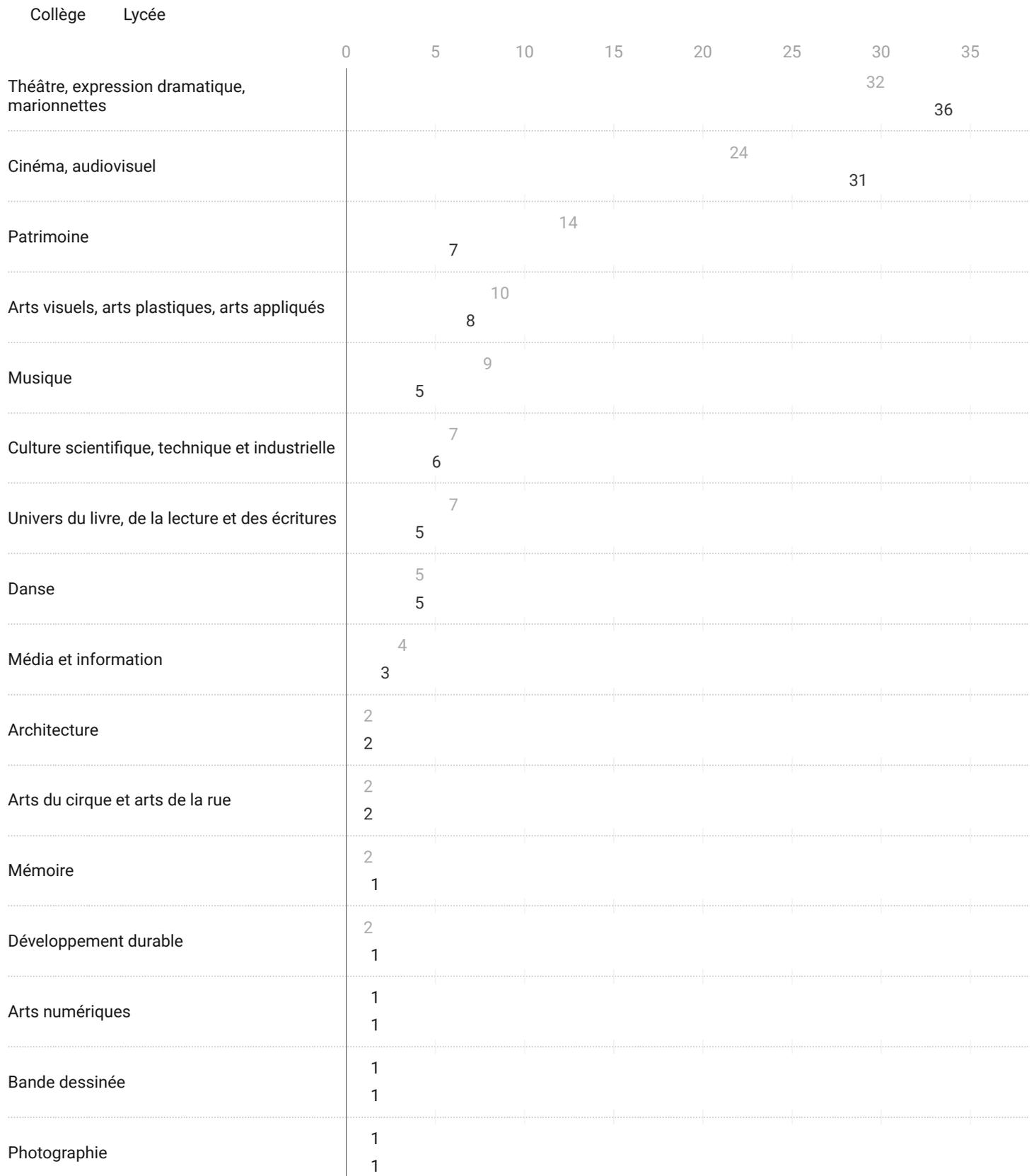
En 2022-2023, les établissements ayant eu recours à la part collective du pass Culture ont dépensé **46% de leur budget** alloué à cet effet pour les **collèges** et **40% pour les lycées**.

Selon cette étude, le budget moyen dépensé par activité est de plus de 500 euros tant pour les collèges (559 euros) que pour les lycées (527 euros). De surcroît, le budget de dépense par élève apparaît "*relativement semblable*" dans la mesure où il est de 13 euros par collégien et de 15 euros par lycéen.

Si la part collective du pass Culture permet de financer un certain nombre d'activités, le **théâtre** et le **cinéma** restent les **domaines privilégiés** des sorties organisées puisqu'ils représentent 32% des activités financées au collège et 36% au lycée pour le théâtre et 24% et 31% pour le cinéma. De fait, les domaines tels que le patrimoine, les arts plastiques et la musique sont moins souvent sollicités, notamment au lycée.

# Domaines artistiques et culturels des projets bénéficiant de la part collective du pass Culture

En %



## Gastronomie et arts du goût

Collège &lt;1 ; Lycée &lt;1

## Design

Collège &lt;1 ; Lycée &lt;1

**Champ** : activités ayant bénéficié de la part collective du pass Culture; collèges et lycées, France entière, publics et privés sous contrat.

**Note de lecture** : au collège, le domaine du théâtre rassemble 32% des activités ayant bénéficié de la part collective du pass Culture.

Chart: Vie-publique.fr / DILA • Source: [Adage \(2022-2023\)](#), [DEPS/Ministère de la Culture, 2024](#) • [Get the data](#) • Created with [Datawrapper](#)

Par ailleurs, la présence d'un **réfèrent culture** (professeur documentaliste essentiellement) semble favoriser le déploiement du dispositif dans les établissements. Toutefois, ce sont les enseignants qui en ont la responsabilité, essentiellement les professeurs de lettres modernes ou classiques.

## Un taux de recours qui varie selon les établissements et les régions

Le recours à la part collective du pass Culture dans les **collèges** est **plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé sous contrat**. Une différence s'observe également selon la **taille de l'établissement** (majoritairement dans ceux accueillant plus de 500 élèves) et si celui-ci est placé au sein du **réseau d'éducation prioritaire (REP)**.

Tout comme pour les collèges, le pass Culture est **plus important dans les grands lycées** (plus de 900 élèves) et dans le **secteur public**. De plus, les **lycées polyvalents** ont une plus grande utilisation de la part collective que les lycées généraux et technologiques ou les lycées professionnels.

Enfin, une variation s'observe dans l'utilisation du pass Culture par les collèges et les lycées selon les **régions**. À titre d'exemple, pour les collèges, la part collective a servi à financer 90% des projets d'éducation artistique et culturel à Mayotte, en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine alors même que des régions comme la Corse, la Guadeloupe ou la Normandie n'ont eu que très peu recours à ce financement. Autre variation, le **niveau de dépenses par régions**. Ainsi, les lycées à La Réunion et en région Centre-Val de Loire possèdent des taux de recours élevés (96% et 88%) même si ces deux régions ont des taux de dépenses faibles (34% et 25%).

## Glossaire

### **ministère** :

Ensemble des services de l'État (administration centrale et services déconcentrés) placés sous la responsabilité d'un ministre